

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 5 juillet 2017

Le 5 juillet 2017 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Antoine DI CIACCIO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maurice CAPEL représenté par Muriel HENRY
Pierre COULOMB représenté par Sylvia BARTHELEMY
Laurent COLOMBANI représenté par Léo MOURNAUD
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Sylvie FANEGO représentée par Monique RAVEL
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Stéphanie HARKANE représentée par Patrick ARNOUX
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Geneviève MORFIN représentée par Hélène TRIC
Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET
Giovanni SCHIPANI représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Serge PEROTTINO représenté par Madeleine VAICBOURDT
Jeannine LEVASSEUR représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/050717/8

Sur le rapport de Rémi MARCENGO

Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de « Réhabilitation de la ferme de la Font de Mai et construction d'une salle de séminaire intégrée au paysage grâce à des restanques naturelles »

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170705-CT4-050717-8-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Parmi ces réalisations, la Métropole envisage de réhabiliter le Domaine de la Font de Mai, patrimoine âgé de trois siècles, situé sur un espace de 100 hectares au pied du Massif du Garlaban, où est construit une bâtisse positionnée au départ des sentiers de randonnées et notamment le sentier Pagnol. Cette bâtisse a conservé toutes les traces de l'évolution des fermes provençales et avec ses dépendances, elle illustre encore la réalité de la vie paysanne traditionnelle au début du siècle dernier. En outre, elle abrite un « écomusée » consacré à l'environnement, la géologie, la faune, la flore et l'agriculture traditionnelle.

Dotée d'une buvette, de sanitaires, d'un logement de gardien et d'un local pour accueillir les bergers, ce lieu nécessite d'être réhabilité en raison notamment de la fragilité du bâti existant qui doit être renforcé. Mais aussi l'ouverture de locaux pour l'heure inaccessible afin d'en permettre la visite. De plus et afin de renforcer l'attractivité du site et de la thématique céramique sont créés 3 logements d'artiste.

C'est ainsi que la buvette va être délocalisée afin d'en permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Cette réhabilitation prévoit également la création d'une salle de séminaire intégrée au paysage grâce à des restanques naturelles. Cette salle pourra servir pour accueillir des séminaires, des réunions, des groupes de travail....

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 921 514 € HT.

La présente délibération vise à approuver la demande d'aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tous les documents y afférents.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 28 juin 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE**Article unique :**

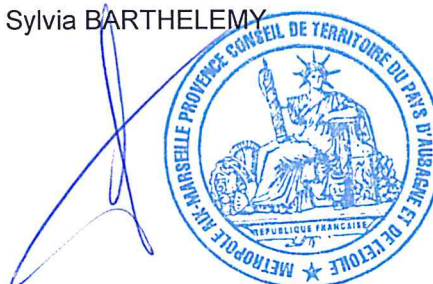
De donner un avis favorable à la sollicitation des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170705-CT4-050717-8-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017